

Réf. : DR/LM-30.1

Epalinges, le 14 décembre 2007

Norme SIA 380/1, édition 2007

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la norme 380/1 relative à l'énergie thermique dans le bâtiment a été révisée par la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes (SIA). Cette dernière a fixé l'entrée en vigueur de la nouvelle édition au 1^{er} juillet 2007 et décidé du remplacement de la version 2001 par la version 2007 dès le 1^{er} janvier 2008.

La période transitoire durant laquelle les deux versions restent valables touchant à sa fin, nous devons dès lors vous rappeler que, **depuis le 1^{er} janvier de l'année prochaine, seules les demandes de permis de construire établies sur la base de la version 2007** seront conformes à la législation vaudoise sur l'énergie (*Règlement d'application de la loi du 16 mai sur l'énergie*, art. 19).

Nous saisissons l'opportunité de la présente pour rappeler à ceux qui n'en auraient pas encore bénéficié qu'une nouvelle série de cours sera organisée par la SIA au début de l'année prochaine. Vous pouvez vous y inscrire sur le site www.sia.ch - rubrique *Formation continue – SIA Form*.

Par ailleurs, vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des nouvelles exigences de la norme qui, si elle ne change pas de manière fondamentale les méthodes de calcul, se réfère maintenant à des valeurs-limites légèrement plus contraignantes. Nous attirons également votre attention sur le fait que la méthode de calcul selon les performances ponctuelles devient applicable dans presque tous les cas ce qui constitue une simplification de la démarche.

Nous vous remercions de prendre note de ce qui précède et, vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées



Dominique Raymond
Chef de division



Luis Marcos
Architecte

Annexe

- Tableau des valeurs de la nouvelle norme SIA 380/1, édition 2007

Valeurs-limites pour les transformations ainsi que pour les nouveaux bâtiments alimentés par des énergies renouvelables selon SIA 380/1, édition 2007 (législation vaudoise) :

Bois, PAC, CAD (déchets, rejets de chaleur, biomasse), solaire >20%

performances ponctuelles	Valeurs-limites U_{ji} en W/m ² K sans justificatif des ponts thermiques		Valeurs-limites U_{ji} en W/m ² K avec justificatif des ponts thermiques	
	éléments d'enveloppe contre: l'extérieur ou enterrés à moins de 2 m	locaux non chauffés ou enterrés à plus de 2 m	éléments d'enveloppe contre: l'extérieur ou enterrés à moins de 2 m	locaux non chauffés ou enterrés à plus de 2 m
éléments opaques (toit, mur, sol)	0,20	0,30	0,25	0,35
éléments opaques avec système de chauffage intégré	0,20	0,25	0,25	0,30
fenêtres, portes vitrées et portes	1,5	1,7	1,5	1,7
fenêtres avec corps de chauffe en applique	1,2	1,5	1,2	1,5
portes de plus de 6 m ²	1,7	2,0	1,7	2,0
caissons de stores	0,50	0,50	0,60	0,60

Performances globales: $Q_h < Q_{h_{ij}}$

Valeurs-limites pour les nouveaux bâtiments alimentés par des énergies fossiles selon SIA 380/1, édition 2007 (législation vaudoise) : mazout, gaz, autre...

performances ponctuelles	Valeurs-limites U_{ji} en W/m ² K sans justificatif des ponts thermiques		Valeurs-limites U_{ji} en W/m ² K avec justificatif des ponts thermiques	
	éléments d'enveloppe contre: l'extérieur ou enterrés à moins de 2 m	locaux non chauffés ou enterrés à plus de 2 m	éléments d'enveloppe contre: l'extérieur ou enterrés à moins de 2 m	locaux non chauffés ou enterrés à plus de 2 m
éléments opaques (toit, mur, sol)	0,16	0,24	0,20	0,28
éléments opaques avec système de chauffage intégré	0,16	0,20	0,20	0,24
fenêtres, portes vitrées et portes	1,2	1,36	1,2	1,36
fenêtres avec corps de chauffe en applique	0,96	1,2	0,96	1,2
portes de plus de 6 m ²	1,36	1,6	1,36	1,6
caissons de stores	0,4	0,4	0,48	0,48

Performances globales: $Q_h < 80\% Q_{h_{ij}}$

Valeurs-limites ψ (W/m K) pour les ponts thermiques linéiques

1. Dalle de balcon, avant-toit, ...	0,30
2. Liaison entre éléments d'enveloppe massifs provoquant l'interruption de l'isolation	0,20
3. Arête horizontale ou verticale (corniche, socle)	0,20
5. Appui de fenêtre	0,10